

RTS 28 – Revue annuelle 2020

Date de dernière mise à jour

30 avril 2021

1. OBJET

La Commission européenne impose de publier chaque année des informations sur l'identité des lieux d'exécution et la qualité de l'exécution obtenue. Cette obligation de déclaration relève de la directive MiFID II (directive concernant les marchés d'instruments financiers) visant à harmoniser la réglementation des services d'investissement dans tous les États membres de l'Espace économique européen.

Ainsi, les entreprises d'investissement sont tenues d'appliquer un certain nombre de normes techniques réglementaires (Regulatory Technical Standards - RTS). Le RTS 28 énonce les exigences attendues permettant d'accroître la qualité et la transparence des informations disponibles pour les investisseurs professionnels et non-professionnels quant aux ordres transmis ou exécutés.

2. QU'EST-CE QUE LE RTS 28 ?

Le RTS 28 complète la Directive MiFID 2014/65/EU par des normes techniques de réglementation :

Les entreprises d'investissement qui exécutent des ordres de clients sont tenues de résumer et de publier les cinq principaux lieux d'exécution en termes de volume de transactions sur lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue.

Les entreprises d'investissement qui transmettent des ordres de clients sont tenues de résumer et de publier la liste des cinq principaux prestataires chargés de l'exécution en termes de volume de transactions avec lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue.

Dans le cadre de cette exigence, CLAY Asset Management doit également publier pour chaque catégorie d'instruments financiers, un résumé de l'analyse et des conclusions du suivi détaillé de la qualité d'exécution obtenue durant l'année précédente.

3. RTS 28 : RÉSUMÉ DE L'ANALYSE

CLAY Asset Management dispose d'une politique et de mesures associées (Politique d'Exécution) concernant la transmission et l'exécution des ordres de ses clients dans le cadre de ses activités de prestataire de services d'investissement. Le document d'information sur la Politique d'Exécution de CLAY Asset Management à destination de ses clients est disponible sur le site internet de la société. Les produits concernés par ce rapport correspondent aux instruments financiers définis dans la Section C de l'Annexe I de MiFID II.

L'année 2020 a vu la mise en place progressive de la table externe Exoé. L'objectif de l'année 2021 sera pour Clay Asset Management de passer l'intégralité de ses ordres via cette table externe. En conséquence, en 2020, une partie des ordres ont encore été traités directement par les gérants et le middle-office.

3.1 Importance relative des facteurs permettant l'évaluation de la qualité d'exécution

Les facteurs considérés par CLAY Asset Management s'entendent comme suit :

- Le prix : prix final auquel un instrument financier est exécuté ;
- Les couts : coûts implicites tels que l'impact possible sur le marché, les coûts internes explicites qui représentent la rémunération propre de CLAY Asset Management, les coûts externes explicites (frais minimum, compensation, etc...) ;
- La rapidité : temps nécessaire estimé pour exécuter une transaction ;
- Probabilité d'exécution et de règlement : la probabilité que CLAY Asset Management puisse conclure une transaction ;
- Taille : taille de la transaction pouvant affecter le prix de l'exécution ; et
- Nature de l'ordre ou toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre : caractéristiques particulières de l'ordre pouvant affecter la meilleure exécution.

Généralement, CLAY Asset Management considère que le facteur le plus important pour ses clients est le prix auquel l'instrument financier est exécuté. Ce prix doit tenir compte des couts éventuels payés par le client.

Les facteurs d'exécution secondaires pris en compte lors de l'évaluation de la qualité de l'exécution sont la rapidité, la probabilité d'exécution, le type et la taille de l'ordre et le règlement.

Lors de l'examen précédant le processus de négociation, CLAY Asset Management utilise l'expérience et l'expertise de ses équipes pour obtenir le meilleur équilibre des facteurs permettant la meilleure exécution. Ce jugement discrétionnaire s'exerce au regard des informations disponibles à l'émission de l'ordre et pendant le processus d'exécution. Les facteurs qualitatifs sont par exemple l'accès au marché, la part de marché, la liquidité, la connaissance du marché ou de sa spécificité, la spécialisation, la transparence des prix, le traitement des ordres, les coûts de traitement, la notation.

Afin d'offrir la meilleure exécution possible à ses clients, CLAY Asset Management surveille de façon continue l'évolution du marché, la qualité d'exécution obtenue, les lieux d'exécution et

des prestataires utilisés pour exécuter les ordres des clients. Notre suivi consiste à la fois en un suivi ordre par ordre et en un suivi de la tendance générale de la qualité d'exécution.

Ces éléments sont détaillés dans la politique d'exécution de CLAY Asset Management disponible sur le site internet de la société.

3.2 Description des éventuels liens, conflits d'intérêts et participations communes avec les prestataires ou plateformes permettant l'exécution des ordres des clients

CLAY Asset Management n'a pas de liens étroits, de situation de conflits d'intérêts ou de participation commune avec les prestataires ou plateformes utilisés pour exécuter les ordres de ses clients.

Toute transaction ou relation entre CLAY Asset Management, les prestataires ou plateformes est effectuée conformément à la politique en matière de conflits d'intérêts de CLAY Asset Management. Pour de plus amples renseignements, se référer à la Politique d'exécution des ordres de CLAY Asset Management et la procédure relative à la prévention des conflits d'intérêts.

3.3 Explications éventuelles des facteurs ayant conduit à modifier la liste des prestataires ou plateformes utilisés

Au cours de l'année 2020, Clay Asset Management a pris la décision de négocier une partie de ses ordres via la table externe Exoé. Nous distinguons la période avant et après mise en place et nous précisons que le recours à Exoé s'est fait progressivement en 2020, l'objectif 2021 étant de passer l'intégralité des ordres via Exoé.

En conséquence, les prestataires chargés de l'exécution figurant sur la liste présentée dans la politique d'exécution de CLAY Asset Management sont soumis à un processus d'agrément et de suivi permanent, qui comprend des évaluations régulières de la performance des services fournis en matière de qualité d'exécution.

3.4 Explications de la manière dont la transmission ou l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients

Le meilleur résultat possible sera généralement déterminé par le prix et le coût, mais peut dépendre d'autres facteurs d'exécution, tels que la taille et le type, propres à l'ordre donné ; ces critères sont identiques quelle que soit la catégorie de clients (professionnels ou non professionnels).

3.5 Indication des critères privilégiés ou non par rapport aux prix et coûts et explication sur le rôle de ces critères dans l'atteinte du meilleur résultat possible pour la clientèle non professionnelle

Pour les clients non-professionnels, de manière générale, le meilleur résultat possible correspond au coût total (prix de l'instrument financier et coûts potentiels pour le client).

Pour autant, d'autres critères peuvent être à prendre en considération car ayant une influence sur le résultat final.

3.6 Utilisation des données et outils en rapport avec la qualité d'exécution, publiés par les prestataires soumis au RTS27

CLAY Asset Management surveille la qualité de l'exécution fournie par les lieux d'exécution et prestataires utilisés pour exécuter les ordres des clients. Ce suivi utilise des fournisseurs et des données de marché externes et indépendants pour mesurer la qualité d'exécution des ordres. Ce contrôle comprend également des analyses fondées sur les exceptions, dont les résultats sont examinés par le département de conformité en lien avec les équipes de dealing.

4. STATISTIQUES PAR CLASSES D'ACTIFS

Définitions

«ordre passif» : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a apporté de la liquidité.

«ordre agressif» : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a absorbé de la liquidité.

«ordre dirigé» (directed order) : un ordre pour lequel le client a spécifié par avance la plateforme d'exécution.

Statistiques de l'année 2019

Actions

	Broker	% du volume
Actions	Oddo BHF	24%
	Exane	24%
	CLSA	20%
	Kepler Cheuvreux	18%
	Aurel	9%

ETF

	Broker	% du volume
ETF	Aurel	49%
	Bryan Garnier	47%
	Exane	2%
	Kepler Cheuvreux	1%
	CLSA	1%

Produits de taux

	Broker	% du volume
Obligations	Kepler Cheuvreux	32%
	Oddo BHF	29%
	Octo Finances	22%
	Carax	9%
	Tullet	5%

Dérivés

	Broker	Quantité	% du volume
Dérivés listés (futures et options)	Exane derivatives	314	77%
	Caceis	93	23%

Statistiques de l'année 2020
Actions

	Broker	% du volume
Actions	CLSA	34%
	Exane	19%
	Kepler	16%
	Oddo	16%
	Aurel	7%

ETF

	Broker	% du volume
ETF	Aurel	47%
	BG	46%
	Kepler	2%
	CMCIC	1%
	Oddo	1%

Produits de taux

	Broker	% du volume
Obligations	Oddo	32%
	Carax	26%
	Kepler Chevreux	17%
	Octo Finances	13%
	Tullet	6%

Dérivés

	Broker	Quantité	% du volume
Dérivés listés (futures et options)	Exane derivatives	485	65%
	Caceis	258	35%

Récapitulatif 2020 (postérieurement à la mise en place d'Exoé)

Cinq premières plateformes d'exécution classées par volumes de négociation	LEI	PAYS	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
EXANE	969500UP76J52A9OXU27	FR	20%	24%	14%	81%	0%
KEPLER CHEUVREUX	9695005EOZG9X8IRJD84	FR	25%	24%	67%	29%	0%
ODDO BHF SCA	9695002I9DJHZ3449O66	FR	22%	23%	10%	66%	0%
CLSA (UK)	213800VZMAGVIU2IJA72	GB	26%	18%	35%	35%	0%
LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP	213800KL2QZT2GQM34	GB	7%	11%	16%	46%	0%

Catégorie d'instrument : Actions Bands 1-2

Cinq premières plateformes d'exécution classées par volumes de négociation	LEI	PAYS	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
CLSA EUROPE B.V.	213800DPWK1AXSAJZM30	NL	80%	68%	38%	43%	0%
KEPLER CHEUVREUX	9695005EOZG9X8IRJD84	FR	17%	24%	63%	37%	0%
ODDO BHF SCA	9695002I9DJHZ3449O66	FR	3%	8%	0%	56%	0%

Catégorie d'instrument : Actions Bands 3-4

Cinq premières plateformes d'exécution classées par volumes de négociation	LEI	PAYS	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
KEPLER CHEUVREUX	9695005EOZG9X8IRJD84	FR	32%	29%	61%	28%	0%
CLSA EUROPE B.V. NL	213800DPWK1AXSAJZM30	GB	20%	14%	25%	14%	0%
ODDO BHF SCA FR	9695002I9DJHZ3449O66	FR	17%	15%	10%	64%	0%
LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP	213800KL2QZT2GQM34	GB	16%	23%	15%	67%	0%
EXANE	969500UP76J52A9OXU27	FR	14%	19%	10%	63%	0%

Catégorie d'instrument : Actions Bands 3-4

Cinq premières plateformes d'exécution classées par volumes de négociation	LEI	PAYS	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
--	-----	------	---	---	------------------------------	--------------------------------	------------------------------

KEPLER CHEUVREUX	9695005EOZG9X8IRJD84	FR	23%	21%	64%	36%	0%
CLSA EUROPE B.V. NL	213800DPWK1AXSAJZM30	GB	14%	8%	31%	27%	0%
ODDO BHF SCA FR	9695002I9DJHZ3449O66	FR	29%	30%	12%	70%	0%
LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP	213800KL2QZT2GQMQQ34	GB	5%	7%	17%	23%	0%
EXANE	969500UP76J52A9OXU27	FR	30%	34%	16%	83%	0%

Catégorie d'instrument : ETF

Cinq premières plateformes d'exécution classées par volumes de négociation	LEI	PAYS	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
--	-----	------	---	---	------------------------------	--------------------------------	------------------------------

KEPLER CHEUVREUX	9695005EOZG9X8IRJD84	FR	68%	80%	60%	12%	0%
ODDO BHF SCA FR	9695002I9DJHZ3449O66	FR	32%	20%			0%